

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2025-12-10

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025

ANIMATION

Convention relative à la gestion et au financement des actions pédagogiques et culturelles à la Maison Bleue dans le cadre de l'entente prévue à l'article L. 5221-1 du CGCT

Aurélie ARQUIER expose :

Une entente a été créée entre la communauté de communes « Sèvre et Loire » et les communes de Basse-Goulaine, La Haye-Fouassière et Haute-Goulaine au titre de l'article L. 5221-1 du Code général des collectivités territoriales, par une première convention conclue à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette entente s'inscrivait dans le contexte de la restitution par le syndicat mixte Loire et Goulaine à la commune de Haute-Goulaine du bâtiment « La Maison Bleue », et de la volonté partagée des collectivités de maintenir et de financer des activités pédagogiques et culturelles sur ce site.

La nouvelle convention, conclue pour une nouvelle période, a pour objet de définir les modalités de gestion et de financement des actions pédagogiques et culturelles mises en œuvre à « La Maison Bleue », dans la continuité de l'entente existante et pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les membres de l'entente s'engagent à participer au financement du service « animations pédagogiques et culturelles à la Maison Bleue ». Pour l'année 2026, la participation de la commune de La Haye-Fouassière au financement du service « animations pédagogiques et culturelles à la Maison Bleue » s'élève à 7 196,04 €.

La convention est conclue pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse.

VU l'avis de la commission Animation du 19/11/2025,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention relative à la gestion et au financement des actions pédagogiques et culturelles à la Maison Bleue dans le cadre de l'entente prévue à l'article L. 5221-1 du CGCT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026

Vote :

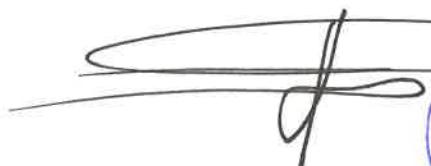
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU

